

Numéros utiles et mesures

avril 2020

investinvacluseprovence.com





AIDES FINANCIERES SYNTHESE

Fonds Covid resistance : prêt à taux 0 avec différé 18 mois - financé par la Région et les collectivités partenaires et opéré par les plateformes d'initiative (slide 6)

Prêt garanti par l'Etat (PGE) : garantie des prêts bancaires jusqu'à 90% (contact partenaire bancaire de l'entreprise)

Garantie des prêts par la Région : garantie gratuite des prêts bancaires jusqu'à 80% (contact partenaire bancaire de l'entreprise)

Prêts BPI crise COVID (slide 7):

Prêt Rebond : 10 000 € à 300 000€, bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé (BPI France)

Prêt Atout jusqu'à 5M€ pour les PME, et jusqu'à 15 millions d'euros pour les ETI, octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement.

Autres prêts spécifiques sectoriels BPI (slide 8):

-**Prêt tourisme**

-**French tech bridge**

Fonds de solidarité volet 1: subvention plafonnée à 1500€ dans la limite des pertes de CA en mars et avril (slide 9)

Fonds de solidarité volet 2 : subvention complémentaire plafonnée à 5000€ sous réserve de répondre aux critères (slide 9)





CCI DE VAUCLUSE

CONTACT

REPORTS DE CHARGES SOCIALES ET FISCALES, FONDS DE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNEL, ACTIVITÉ PARTIELLE...

consultez dès maintenant

CHEFS D'ENTREPRISE, TOUS NOS CONSEILLERS MOBILISÉS À VOS CÔTÉS

CELLULE D'APPUI AUX ENTREPRISES
04 90 14 10 32
CELLULE APPUI@VAUCLUSE.CCI.FR

CCI VAUCLUSE
VAUCLUSE.CCI.FR

PLATEFORMES MISES EN PLACE PAR LA CCI

Plateforme de géolocalisation des entreprises ouvertes ou avec système de drive / livraison, dans les secteurs : commerce alimentaire, producteurs agricoles, aide à la personne, assurance, banque, santé, service public...

<https://tools.ccimp.com/covid-carte-commerces-84>

CCIENTRAIDES : La CCI de Vaucluse déploie aujourd'hui un nouvel outil en ligne dédié aux entreprises : CCI Entraide. Objectif : passer ou consulter des petites annonces pour rester solidaire et préserver l'activité

Vous avez un besoin ou proposez un service, du matériel, de la sous-traitance, des ressources humaines ? Consultez ou déposez une annonce gratuitement.

Simple - gratuit - accès aux annonces des entreprises de la France entière

www.ccibusiness.fr/reseau/152153-cci-business-cci-entraide-france





CMA VAUCLUSE

CONTACT

- numéro de téléphone régional unique non surtaxé **09 800 806 00**
- assistance04@cmar-paca.fr

OUTILS MIS EN PLACE PAR LA CMA

Documents indispensables dont : synthèse des aides aux artisans, mode d'emploi pour en bénéficier...

www.cmar-paca.fr/actualites/covid-19-tous-vos-documents-indispensables





RÉGION SUD

CONTACT

Des conseillers sont à votre service pour vous guider afin de bénéficier de ces mesures exceptionnelles.

Tél. : 0805 805 145 (appel et services gratuits), du lundi au vendredi.

MESURES D'AIDES MISES EN PLACE PAR LA REGION

Synthèse des outils : Fonds covid résistance (slide suivant), fonds de solidarité volet 2 (slide 9), Garantie région bonifiée jusqu'à 80% (gratuite pour les entreprises, obtention via les banques), Région sud défensif (financer un programme d'investissement).

Aides aux entreprises <https://www.maregionsud.fr/entreprises-covid19>

Plan d'urgence en détail : <https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/14-md-eur-pour-le-plan-urgence-de-solidarite-et-de-relance-de-la-region-sud>





FONDS COVID RESISTANCE

Fonds lancé par la Région et la Banque des territoires le 1er avril, doté initialement de 20 M€, auxquels se rajoutent les aides financières complémentaires des territoires signataires (aide proposée à hauteur de 2€/habitant).

Entreprises éligibles tout statut - indépendant, personnes morales (sociétés, associations, coopératives) moins de 20 salariés; tout secteur d'activité (dont les professions libérales réglementées; hors entreprises agricoles aidées via un autre fonds)

Aide – Prêt à l'entreprise à taux 0 sans garantie – différé 18 mois max – entre 3000€ et 10 000€ selon les besoins

Mise en œuvre via les **plateformes d'initiative à partir du 15/04** <https://tpe.initiative-sud.com/>

TERRITOIRES SIGNATAIRES EN VAUCLUSE AU 14/04

*Conseil départemental du Vaucluse

A ce jour, la quasi-totalité des EPCI du Vaucluse ont confirmé leur choix d'abonder au fonds covid résistance:

*Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

*Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

*Communauté de communes Rhône-lez-Provence

*Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

*





BPI FRANCE

CONTACT

Numéro vert : 0869 370 240

Mail : avignon@bpifrance.fr

MESURES ET MODE D'EMPLOI POUR Y ACCEDER

Mesures pour les entreprises

www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113

*BPI apporte un soutien direct via 2 prêts

- Le prêt Rebond de 10 000 € à 300 000€, bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé.
- Le prêt Atout, jusqu'à 5M€ pour les PME, et jusqu'à 15 millions d'euros pour les ETI, octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement.

***Prêt garanti par l'Etat (PGE):** Garantie des prêts des banques (qui sont à solliciter en direct) jusqu'à 90% (risque minime pour la banque donc on facilite grandement l'accès aux prêts). Tous secteurs d'activité. Demande jusqu'au 31.12.2020. Aucun remboursement la première année.

***Suspension des échéances en capital et intérêts de la majorité des finance** à compter du 24 mars et pour une durée de 6 mois. Cette suspension se fera automatiquement pour le plus grand nombre de clients, avec possibilité pour les autres d'en bénéficier sur simple demande.





BPI FRANCE (SUITE)

ZOOM PRÊT TOURISME

Modalités

- montant compris entre 30 000 euros et 1 million d'euros
- durée de 10 ans maximum
- différé de remboursement en capital de six à vingt-quatre mois, en fonction de la maturité du projet
- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant
- intervient en co-financement d'un crédit bancaire ou participatif ou d'une levée de fonds d'un montant au moins équivalent.

<https://presse.bpifrance.fr/bpifrance-lance-un-pret-sans-garantie-destine-aux-tpe-et-pme-du-tourisme-avec-le-soutien-de-la-banque-des-territoires/>

ZOOM FRENCH TECH BRIDGE

Modalités

- de 100 000 € à 5 M€ et sous forme d'Obligations Convertibles (OC)
- start-up de moins de 8 ans qui devaient réaliser une levée de fonds dans les prochains mois, mais qui se heurtent à la contraction du capital-risque du fait de l'épidémie de coronavirus.

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-4-milliards-d-euros-pour-soutenir-les-startups-49193>





DIRECCTE REGION SUD

La cellule de continuité éco de la Direccte répond aux sollicitations des entreprises sur les différents dispositifs mis en place sur la boite générique : paca.continuité-eco@direccte.gouv.fr

Le commissaire aux restructuration et à la prévention des difficultés : les CRP proposent des solutions adaptées à la situation des entreprises pour assurer leur pérennité et leur développement en lien avec les autres dispositifs de soutien aux entreprises (médiations, CODEFI...) et avec les soutiens financiers publics et privés. Pour la région Paca le CRP est laurent.neyer@direccte.gouv.fr

La médiation des entreprises

La médiation s'adresse à toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur, confrontée à un différend avec un client ou fournisseur, qu'il soit privé ou public. Le médiateur est un facilitateur neutre, impartial et indépendant, qui aide les parties à trouver ensemble une solution amiable de résolution du conflit les opposant. Le processus s'effectue en toute confidentialité, gratuitement et de façon rapide.

La saisine du médiateur s'effectue en ligne sur www.mediateur-des-entreprises.fr





FONDS DE SOLIDARITÉ

FONDS DE SOLIDARITÉ (VOLET 1)

Qui est éligible ? commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association...) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs), ayant :

- un effectif inférieur ou égal à 10 salariés ;
- un chiffre d'affaires sur le dernier exercice clos inférieur à 1 000 000 euros ;
- un bénéfice imposable inférieur à 60 000 euros.

Leur activité doit avoir débutée avant le 1er février 2020 et l'entreprise ne doit pas être en liquidation judiciaire au 1er mars 2020.

Aide – Subvention d'un montant égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars et avril 2020, dans la limite de 1 500 euros

Demande à effectuer sur le site : impots.gouv.fr

AIDE RÉGIONALE COMPLÉMENTAIRE (VOLET 2) DU FONDS NATIONAL

Aide maximum 5000€

1/pour les entreprises ayant bénéficié du volet 1

2/Employer, au 1er mars 2020, au moins un salarié en CDD ou CDI

3 / Justifier d'un solde négatif entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et avril 2020;

4 / Avoir demandé un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable depuis le 1er mars 2020 auprès d'une banque dont elles étaient clientes à cette date et s'être vu cette demande refusée par la banque ou restée sans réponse passé un délai de dix jours. Demande : <https://sud-soutien-tpe.mgcloud.fr>





VAUCLUSE • PROVENCE
ATTRACTIVITÉ

AGENCE DU DÉVELOPPEMENT,
DU TOURISME ET DES TERRITOIRES



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur